

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Héléne LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

7.1. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES PARKINGS ET CIMETIÈRE - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Madame le Maire,

INFORME qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion pour chaque budget : principal et budgets annexes parkings et cimetière.

INDIQUE que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

AJOUTE que le compte de gestion comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

PRECISE que le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion,

Considérant que le comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre l'ordonnateur et le comptable,

.../...

Considérant qu'à ce titre, il doit enregistrer toutes les opérations qui sont incluses dans les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes et tenir une comptabilité de dettes et de créances de la commune de Veigy-Foncenex,

Considérant que le comptable public présente à la fin de chaque exercice, des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées,

Considérant que le service de gestion comptable de Thonon-les-Bains a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCLARE que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (parkings et cimetière) pour l'exercice 2024, dressés par le service de gestion comptable de Thonon-les-Bains, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOpte les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (parkings et cimetière) établis par le comptable public pour les résultats de l'exercice 2024.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



30 AVR. 2025



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	:	26
Présents	: 19	Contre	:	/
Votants	: 26	Abstention	:	/

7.1. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame le Maire,

PROPOSE un rapport de présentation du compte administratif au Conseil municipal et présente le compte administratif 2024 du budget principal.

Puis elle quitte la séance pour laisser l'assemblée délibérante statuer sur les documents retraçant sa gestion durant l'exercice 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le responsable du service de gestion comptable de Thonon-les-Bains,

Considérant les vues d'ensemble de la section d'investissement et de fonctionnement, permettant d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées au niveau de chaque chapitre,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno DUCRET, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats Reportés		3 504 617,13				3 504 617,13
Opérations de l'exercice	2 021 216,99	2 051 091,72	5 588 997,02	6 966 950,10		1 407 827,81
TOTAUX	2 021 216,99	5 555 708,85	5 588 997,02	6 966 950,10		4 912 444,94
Résultats Clôture		3 534 491,86		1 377 953,08		4 912 444,94
Restes à Réaliser	2 772 772,21	177 920,00			2 594 852,21	
TOTAUX CUMULES	4 793 989,20	5 733 628,85	5 588 997,02	6 966 950,10		2 317 592,73
RESULTATS DEFINITIFS		939 639,65		1 377 953,08		2 317 592,73

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser soit 2 772 772,21 euros en dépenses et 177 920,00 euros en recettes.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 AVR. 2025**

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	:	27
Présents	: 20	Contre	:	/
Votants	: 27	Abstention	:	/

7.1. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Madame le Maire,

INFORME qu'en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, issu du compte administratif du budget principal.

Vu les dispositions de la comptabilité publique M57 appelant le Conseil municipal à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice,

Vu le résultat de l'exercice 2024 tel qu'il apparaît au compte administratif de l'exercice 2024,

Vu le solde des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de l'exercice 2025 de la manière ci-dessous :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent :	1 377 953,08 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 0,00 €	Équilibre :	
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	1 377 953,08 €

.../...

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	29 874,73 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	3 504 617,13 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent :	3 534 491,86 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		2 772 772,21 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser		117 920,00 €
- Solde des restes à réaliser		2 594 852,21 €
- Capacité réelle de financement		939 639,65 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00 €
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		1 377 953,08 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	1 377 953,08 €	
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)		0,00 €
TOTAL (A1)	1 377 953,08 €	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 3 534 491,86 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 377 953,08 €

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27			
En exercice	: 27	Pour	:	26
Présents	: 19	Contre	:	/
Votants	: 26	Abstention	:	/

7.1. BUDGET ANNEXE PARKINGS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame le Maire,

PRESENTE au Conseil municipal, le compte administratif 2024 du budget annexe Parkings.

Puis elle quitte la séance pour laisser l'assemblée délibérante statuer sur les documents retraçant sa gestion durant l'exercice 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le responsable du service de gestion comptable de Thonon-les-Bains,

Considérant les vues d'ensemble de la section d'investissement et de fonctionnement, permettant d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées au niveau de chaque chapitre,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno DUCRET, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés		258 439,06				258 439,06
Opérations de l'exercice	124 720,79	71 204,78	51 851,66	139 586,60		34 218,93
TOTAUX	124 720,79	329 643,84	51 851,66	139 586,60		292 657,99
Résultats de Clôture		204 923,05		87 734,94		292 657,99
Restes à Réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULÉS	124 720,79	329 643,84	51 851,66	139 586,60		292 657,99
RÉSULTATS DÉFINITIFS		204 923,05		87 734,94		292 657,99

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 euros en dépenses et 0,00 euros en recettes.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

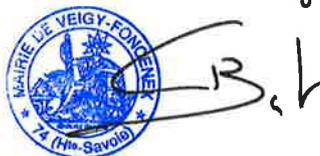
Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025

30 AVR. 2025



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

7.1. BUDGET ANNEXE PARKINGS - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Madame le Maire,

INFORME qu'en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, issu du compte administratif du budget annexe Parkings.

Vu les dispositions de la comptabilité publique M4 appelant le Conseil municipal à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice,

Vu le résultat de l'exercice 2024 tel qu'il apparait au compte administratif de l'exercice 2024,

Vu le solde des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe Parkings et de sa reprise dans les comptes de l'exercice 2025 de la manière ci-dessous :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent :	87 734,94 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Équilibre :	0,00 €
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	87 734,94 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit :	53 516,01 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	258 439,06 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent :	204 923,05 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		0,00 €
- Capacité réelle de financement		204 923,05 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00 €
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		87 734,94 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	87 734,94 €	
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)		0,00 €
TOTAL (A1)	87 734,94 €	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 204 923,05€
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 87 734,94€

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le **30 AVR. 2025**

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

7.1. BUDGET ANNEXE CIMETIERE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame le Maire,

PRESENTE au Conseil Municipal le compte administratif 2024 du budget annexe Cimetière.

Puis elle quitte la séance pour laisser l'assemblée délibérante statuer sur les documents retraçant sa gestion durant l'exercice 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le responsable du service de gestion comptable de Thonon-les-Bains,

Considérant les vues d'ensemble de la section d'investissement et de fonctionnement, permettant d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées au niveau de chaque chapitre,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno DUCRET, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés		15 746,12	8 521,80			15 746,12
Opérations de l'exercice	16 294,80	12 860,40	12 860,40	21 448,80		5 154,00
TOTAUX	16 294,80	28 606,52	21 382,20	21 448,80		12 378,32
Résultats de Clôture		12 311,72		66,60		12 378,32
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	16 294,80	28 606,52	21 382,20	21 448,80		12 378,32
RÉSULTATS DÉFINITIFS		12 311,72		66,60		12 378,32

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 euros en dépenses et 0,00 euros en recettes.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

7.1. BUDGET ANNEXE CIMETIERE - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Madame le Maire,

INFORME, qu'en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, issu du compte administratif du budget annexe Cimetière.

Vu les dispositions de la comptabilité publique M4 appelant le Conseil municipal à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice,

Vu le résultat de l'exercice 2024 tel qu'il apparaît au compte administratif de l'exercice 2024,

Vu le solde des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe Cimetière et de sa reprise dans les comptes de l'exercice 2025 de la manière ci-dessous :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent :	8 588,40 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit :	8 521,80 €
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	66,60 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit :	3 434,40 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	15 746,12 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent :	12 311,72 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		0,00 €
- Capacité réelle de financement		12 311,72 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)		0,00 €
- En dotation complémentaire de réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)		66,60 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	66,60 €	
- En déficit reporté à la section de fonctionnement (Dépense non budgétaire sur la ligne budgétaire D 002)		0,00 €
TOTAL (A1)	66,60 €	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 12 311,72€
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 66,60€

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Héléne LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET

M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS

Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON

Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 21

Contre : 6

Abstention : /

7.1. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Madame le Maire,

EXPOSE au Conseil municipal le rapport de présentation du budget supplémentaire.

PRECISE que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement du budget de l'exercice. Il permet la reprise des résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif 2024. Il permet également d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes.

PRESENTE le projet du budget supplémentaire 2025 pour le budget principal.

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget supplémentaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2025-012 du 21 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

ADOpte le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 023 – Virement à la section d'investissement	28 775,00 €	Chap 731 – Fiscalité locale	4 312,00 €
		Chap 74 – Dotations et participations	24 463,00 €
TOTAL	28 775,00 €	TOTAL	28 775,00 €

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
OP 28 – Espace ABC	3 000,00 €	Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	-3 207 176,94€
OP 30 – Place de la Fruitière	3 000,00 €	Chap 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 377 953,08 €
OP 39 – Réseau d'éclairage public	18 000,00 €	Chap 27 – Autres immobilisations financières	8 422,00 €
OP 61 – Sécurité routière route de Foncenex	4 000,00 €	Chap 024 – Produits des cessions d'immobilisations	-1 671 447,00 €
OP 62 – Sécurité routière route des Mermes	-20 000,00 €	Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement	28 775,00 €
OP 65 – Bâtiment Damier	8 000,00 €	001 – Solde d'exécution positif reporté	3 534 491,86 €
OP 83 – Sécurité routière chemin des Cornettes	30 850,00 €		
OP 88 – Sécurité routière chemin de la Colombière	-120 000,00 €		
OP 95 - Stade	5 000,00 €		
OP 97 – Sécurité routière route des Gravannes	10 000,00 €		
OP 100 – Eaux pluviales	40 000,00 €		
OP 103 - Voirie	113 088,00 €		
OP 107 – Extension périscolaire	38 000,00 €		
OP 115 – Sécurité routière impasse Verdaine	5 000,00 €		
OP 116 – Aménagement RD 1005	-66 920,00 €		
TOTAL	71 018,00 €	TOTAL	71 018,00 €

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

7.1. BUDGET ANNEXE PARKINGS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Madame le Maire,

PRESENTE le projet du budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe parkings.

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget supplémentaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe parkings,

Considérant que le budget primitif pour l'exercice 2025 a été adopté au sein de l'assemblée par la délibération n°2025-013 du 21 mars 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe parkings pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 011 – Charges à caractère général	30 000,00 €		
Chap 023 – Virement à la section d'investissement	-30 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	112 657,99 €	Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	-50 000,00 €
Chap 23 – Immobilisations en cours	100 000,00 €	Chap 10 – Dotations, fonds divers et réserves	87 734,94 €
		Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement	-30 000,00 €
		001 – Solde d'exécution positif reporté de 2024	204 923,05 €
TOTAL	212 657,99 €	TOTAL	212 657,99 €

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD

30 AVR. 2025

30 AVR. 2025



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

7.1. BUDGET ANNEXE CIMETIERE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Madame le Maire,

PRESENTE le projet du budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe cimetière.

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget supplémentaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe cimetière,

Considérant que le budget primitif pour l'exercice 2025 a été adopté au sein de l'assemblée par la délibération n°2025-014 du 21 mars 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe cimetière pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

.../...

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	8 422,00 €	Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves	66,60 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	3 956,32 €	R001 - Solde d'exécution positif reporté de 2024	12 311,72 €
TOTAL	12 378,32 €	TOTAL	12 378,32 €

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025

30 AVR. 2025



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27

Pour : 19
Contre : 6
Abstention : 2

5.1. REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Madame le Maire,

INFORME de la demande de Monsieur Laurent DEMOLIS, 7^{ème} adjoint, qui ne souhaite plus occuper ses fonctions actuelles d'adjoint au maire mais désire rester conseiller municipal.

INDIQUE que, par lettre en date du 10 avril 2025, Madame la Préfète Emmanuelle DUBÉE a accepté la démission de Monsieur Laurent DEMOLIS de sa fonction de 7^{ème} adjoint et elle a pris acte qu'il conservait son mandat de conseiller municipal.

PROPOSE de maintenir le nombre d'adjoints à huit, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.21227, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu la délibération DEL2020/045 du 28 mai 2020 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire de la commune,

Considérant la vacance du poste de septième adjoint, dont la démission a été acceptée le 10 avril 2025 par Madame la Préfète,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 7^{ème} adjoint,

Considérant que, lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue et qu'il n'est pas obligatoire de pourvoir un siège vacant par un nouvel adjoint de même sexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE de maintenir le nombre d'adjoints à huit et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire.

PROCEDE à l'élection du septième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Dominique PETITJEAN et Philipp DALHEIMER

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 12

Monsieur Philipp DALHEIMER a obtenu : 6 voix

Monsieur Dominique PETITJEAN a obtenu : 19 voix

PROCLAME Monsieur Dominique PETITJEAN, 7^{ème} adjoint au maire et le déclare immédiatement installé.

INDIQUE que l'arrêté municipal A_2020_060 en date du 11 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Laurent DEMOLIS, devient caduc de fait.

PRECISE qu'un nouvel arrêté municipal portant délégation de fonctions et de signature sera pris pour Monsieur Dominique PETITJEAN.

APPROUVE la mise à jour du tableau du Conseil municipal.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	:	27
Présents	: 20	Contre	:	/
Votants	: 27	Abstention	:	/

5.6. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Madame le Maire,

RAPPELLE que, par délibération DEL2021_002 en date du 29 janvier 2021, le Conseil municipal avait fixé les indemnités de fonctions versées aux adjoints de la façon suivante : 21.22 % aux huit adjoints et 6.24% au conseiller délégué.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021_002 en date du 29 janvier 2021, fixant le montant des indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints,

Vu la délibération en date du 25 avril 2025 remplaçant un adjoint démissionnaire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Considérant que la population totale authentifiée au 1^{er} janvier 2025 de la commune de Veigy-Foncenex est de 4080 habitants,

Considérant que l'arrêté municipal A_2021_002 en date du 7 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PETITJEAN, conseiller municipal délégué, devient caduc du fait de son élection en qualité de septième adjoint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 55 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des huit adjoints au maire à 22 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

DIT que ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} mai 2025.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 22
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: 5

5.3. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire,

INFORME que, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

PROPOSE le remplacement de Monsieur Laurent DEMOLIS au sein des commissions dans lesquelles il siégeait, suite à sa démission en date du 10 avril 2025.

INDIQUE, conformément à la délibération DEL_2020_049 du 26 juin 2020, que le Conseil municipal a fixé à six, le nombre maximal de membres pour chaque commission dont cinq membres de la liste majoritaire et un membre de la liste minoritaire, hors commission finances et outre le maire qui est président de droit.

SUGGERE de désigner un nouveau membre des commissions communales « Finances » et « Voirie ».

RAPPELLE que la désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations DEL_2020_061 du 28 août 2020 et DEL_2021_056 du 25 juin 2021, relatives à la constitution des commissions municipales « Finances » et « Voirie » et à la désignation de ses membres,

Vu la délibération DEL_2025_015 du 21 mars 2025 rappelant la composition des commissions municipales,

Considérant l'intérêt de modifier la composition des deux commissions municipales « Finances » et « Voirie » en raison du départ d'un adjoint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier la constitution des commissions suivantes comme suit :

- **FINANCES** – Elabore le budget primitif et étudie les propositions de financement des opérations d'investissement.
Membres : Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, Patrice BOUTHORS, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE.
- **VOIRIE** – Veille au bon entretien des voies et chemins pédestres, ainsi que des réseaux d'eaux pluviales ; présente des propositions de travaux et d'aménagement. Etudie et définit des secteurs pour développer la mobilité douce.
Membres – Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Jean-Marc LHERMET, Bruno DUCRET, Nathalie DETRUCHE, Philipp DALHEIMER.

RAPPELLE la constitution des commissions suivantes :

- **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE** – Etudie l'aménagement de la place de l'église dans sa globalité
Membres : Bruno DUCRET, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Florence PIGNIER, Béatrice HUEHN, Daniel FAVRE.
- **BATIMENTS COMMUNAUX** – Veille au bon entretien des bâtiments et présente des propositions de rénovation, études énergétiques...
Membres : Alain GATTELET, Italo GARD, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Dominique PETITJEAN, Samuel DELEAGE, Michel BREASSON.
- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** – Attribue les marchés à la condition qu'ils excèdent les seuils européens.
Membres titulaires : Julie GIRARD, Dominique PETITJEAN, Florence PIGNIER, Italo GARD, Philipp DALHEIMER.

Suppléants : Bruno DUCRET, Laurence PILLONEL, Alain GATTELET, Antonio PEREZ RAMOS, Michel BREASSON.
- **COMMUNICATION/INFORMATION** – En charge du site internet, bulletin municipal et développement de nouveaux outils.
Membres - Jeanne VUAGNOUX, Antonio PEREZ RAMOS, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Philipp DALHEIMER.
- **CONTROLE FRONTALIERS** – Recense et met à jour la liste communale afin d'optimiser le montant des fonds genevois.
Membres : Antonio PEREZ RAMOS, Patrice BOUTHORS, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Nathalie DETRUCHE, Michel BREASSON.
- **CULTURE** – Gère les spectacles au Damier et organise les animations culturelles et événementielles en lien avec la médiathèque, ainsi que les projets historiques.
Membres : Laurence PILLONEL, Jeanne VUAGNOUX, Julie GIRARD, Josette CHAMBOUX, Isabelle DEMIERRE.
- **ENFANCE JEUNESSE** – Participe au conseil d'école et développe les services municipaux : crèche, périscolaire, centres de loisirs, etc...
Membres : Julie GIRARD, Jeanne VUAGNOUX, Josette CHAMBOUX, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE.
- **FETES & CEREMONIES** – Organise la logistique des cérémonies officielles et communales, ainsi que le repas de fin d'année du personnel communal.
Membres : Alain GATTELET, Antonio PEREZ RAMOS, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Samuel DELEAGE, Guy LANCON, Michel BREASSON.

- **PARTICIPATION CITOYENNE** – Définit un cadre, élabore une charte, réfléchit à la communication et sélectionne les projets.
Membres : Julie GIRARD, Laurence PILLONEL, Josette CHAMBOUX, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Charlotte LAFOURCADE.

- **SECURITE/SIGNALETIQUE** – Met à jour le plan communal de sauvegarde et suit les statistiques des radars pédagogiques. Veille au bon entretien de la signalétique sur l'ensemble du territoire (rues, bâtiments, chemins piétonniers, etc...) et met à jour le plan de la commune.
Membres : Antonio PEREZ RAMOS, Roselyne CHAMAYOU, Italo GARD, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Philipp DALHEIMER.

- **SPORT** – Veille au bon entretien des équipements sportifs et reçoit les représentants des associations sportives.
Membres : Antonio PEREZ RAMOS, Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Samuel DELEAGE, Isabelle DEMIERRE.

- **URBANISME** – Etudie les demandes d'autorisation des droits du sol et émet un avis.
Membres - Bruno DUCRET, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Italo GARD, Dominique PETITJEAN, Daniel FAVRE.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025

30 AVR. 2025



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

1.6. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA CRECHE

Madame le Maire,

RAPPELLE que le groupement de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de la crèche a été choisi en avril 2024.

EXPLIQUE qu'il est nécessaire d'établir un avenant pour :

- d'une part confier la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination au maître d'œuvre (1.5% du montant des travaux),
- d'autre part calculer sa rémunération définitive sur la base du montant des travaux validés en phase Avant-Projet Définitif (APD).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment l'article R. 2194-1,

Vu la délibération n°2024_047 du Conseil municipal du 26 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement de maîtrise d'œuvre M ARCHITECTE,

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et notamment son article 9,

Vu l'acte d'engagement, et notamment son article 3 fixant l'enveloppe financière affectée aux travaux à 1 138 200,00 € HT et le montant provisoire de rémunération à 113 900,00 € HT soit environ 10% du montant des travaux,

Considérant que la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination, dite « OPC », n'a pas été prise en compte dans le marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant la nécessité d'établir un avenant pour le passage du forfait provisoire de rémunération au forfait définitif de rémunération et également pour la réalisation de la mission OPC,

Considérant que la formule pour obtenir le forfait définitif de rémunération est la suivante $FD=Tx \times CPT$,

Considérant que Tx est le Taux de rémunération fixé au sein de l'acte d'engagement auquel il convient d'ajouter les 1.5% de missions OPC,

Considérant que CPT est le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à la suite de l'avant-projet définitif soit 1 159 291,50 € HT,

Considérant que le calcul est le suivant, selon la formule précitée : Forfait définitif de rémunération = 1 159 291,50 x (10%+1.5%),

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 133 318,52 € HT, soit 159 982,23 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 confiant la mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination (taux 1.5%) au groupement de maîtrise d'œuvre et opérant le passage du forfait provisoire de rémunération au forfait définitif de rémunération.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2025.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :
Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT MOINS-VALUE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ESPACE ABC

Madame le Maire,

RAPPELLE que les travaux de l'extension du bâtiment ABC ont débuté en juillet 2024.

EXPLIQUE qu'il est nécessaire d'établir un avenant pour le lot carrelage faïences chape afin de formaliser une moins-value de 812,00 euros HT correspondant à la suppression du carrelage sur le palier à l'arrivée de l'escalier.

PRECISE qu'il s'agit du premier avenant du lot n°07.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024_049 du Conseil municipal du 31 mai 2024 attribuant les marchés de travaux,

Considérant que, dans le cadre de l'opération de travaux de l'extension du bâtiment ABC, un avenant doit être établi pour le lot n°07 « Carrelage faïences chape », notifié le 02 juillet 2024 à l'entreprise SAS Boujon Denis,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une moins-value de 812,00 € HT soit 974,40 € TTC, correspondant à la suppression du carrelage sur le palier à l'arrivée de l'escalier,

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot n°07 s'élève à 32 039,25€ HT soit 38 447,10€ TTC et que le montant de la modification est une moins-value de 812 € HT soit -2,53% du montant initial du lot et soit -0.10% du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché est fixé à 837 959,73 €HT, soit 1 005 551.68 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 opérant les modifications précitées et portant le nouveau montant du lot n°07 à 31 227,25 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	27
Présents	:	20	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	/

1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT PLUS-VALUE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ESPACE ABC

Madame le Maire,

RAPPELLE que les travaux de l'extension du bâtiment ABC ont débuté en juillet 2024.

EXPLIQUE qu'il est nécessaire d'établir un avenant pour le lot revêtement de sols souples afin de formaliser une plus-value de 665,00 € HT correspondant au remplacement du carrelage par du sol PVC sur le palier à l'arrivée de l'escalier.

PRECISE qu'il s'agit du premier avenant du lot n° 08.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024_049 du Conseil municipal du 31 mai 2024 attribuant les marchés de travaux

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de l'extension du bâtiment ABC, un avenant doit être établi pour le lot n°08 « Revêtement de sols souples », notifié le 02 juillet 2024 à l'entreprise Société Chablaisienne de revêtement,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value de 665,00 € HT soit 798,00 € TTC, correspondant au remplacement du sol prévu initialement en carrelage par du sol PVC moins épais garantissant ainsi la continuité PMR,

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot n°08 s'élève à 7 245,00€ HT soit 8 694,00€ TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 665,00 € HT soit + 9,18 % du montant initial du lot et soit +0.08 % du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché est fixé à 838 624,73 €HT, soit 1 006 349,68 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°08 à 7 910,00 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT DE TRANSFERT POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ESPACE ABC

Madame le Maire,

EXPOSE que le changement de raison sociale et la modification de la direction de la SAS MUGNIER'ELEC nécessitent l'élaboration d'un avenant de transfert.

EXPLIQUE qu'en cas de substitution de titulaire du marché, il y a un changement de représentation auprès des parties au contrat qui implique un nouveau pouvoir de signature pour les actes futurs du marché.

PRECISE que cet avenant concerne uniquement le titulaire du lot 14.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique (CCP), et notamment les L2194-1 et R2194-1, R2194-6,

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et notamment son article 10.1,

Vu la délibération n°2024_049 du Conseil municipal du 31 mai 2024 attribuant les marchés de travaux,

Considérant l'attribution du lot 14 « Électricité courants forts et courants faibles » à la société MUGNIER'ELEC, notifié le 26 juin 2024 et réceptionné le 2 juillet 2024,

Considérant le courrier reçu en mairie le 23 décembre 2024 de la société MUGNIER'ELEC mentionnant la transformation juridique de la SARL MUGNIER'ELEC en SAS,

Considérant le courrier reçu en Mairie le 27 février 2025 de la SAS MUGNIER'ELEC notifiant la cession des titres de celle-ci, actant ainsi un changement de direction,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APROUVE l'avenant de transfert modifiant les éléments juridiques relatifs au titulaire du présent marché.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT DE TRANSFERT POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE COUVERTE ET BUVETTE

Madame le Maire,

INFORME que le changement de raison sociale et la modification de la direction de la SAS MUGNIER'ELEC nécessitent l'élaboration d'un avenant de transfert.

EXPLIQUE qu'en cas de substitution de titulaire du marché il y a un changement de représentation auprès des parties au contrat qui implique un nouveau pouvoir de signature pour les actes futurs du marché.

PRECISE que cet avenant concerne uniquement le titulaire du lot 6.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique (CCP), et notamment les L2194-1 et R2194-1, R2194-6,

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et notamment son article 10.1,

Vu la délibération n°2024_106M du Conseil municipal du 6 décembre 2024 attribuant les marchés de travaux,

Considérant l'attribution du lot 6 « Électricité » à la société MUGNIER'ELEC, notifié le 11 février 2025,

Considérant le courrier reçu en Mairie le 23 décembre 2024 de la société MUGNIER'ELEC mentionnant la transformation juridique de la SARL MUGNIER'ELEC en SAS,

Considérant le courrier reçu en Mairie le 27 février 2025 de la SAS MUGNIER'ELEC notifiant la cession des titres de celle-ci, actant ainsi un changement de direction,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APROUVE l'avenant de transfert modifiant les éléments juridiques relatifs au titulaire du présent marché.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

30 AVR. 2025



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

3.6. ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS POUR LE CHAMP FAVIOL

Madame le Maire,

INFORME qu'ENEDIS a confié au Bureau d'études WEILL/BOURQUI, dont le siège social est à Saint Maurice Prés Crocq (23), une étude du renforcement du réseau électrique au Champ Faviol, dans le cadre de la modification de la distribution en basse tension souterraine du secteur.

PRECISE que la commune de Veigy-Foncenex, propriétaire de la parcelle cadastrée E 1361 concernée par ce projet, doit signer une convention de servitudes avec ENEDIS, afin de concéder certains droits de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité.

Vu le projet de convention de servitudes devant intervenir entre la commune et ENEDIS,

Considérant que la parcelle concernée par ce projet appartient au domaine privé de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE, dans le cadre de la convention de servitudes concernant la parcelle cadastrée E 1361, de concéder à ENEDIS les droits suivants :

- Etablir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 185 mètres, ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

PRECISE qu'Enedis veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

DIT qu'en contrepartie, Enedis versera à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 370 euros (trois cent soixante-dix euros).

APPROUVE les conditions de la convention de servitudes telles qu'elles lui ont été présentées, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE